

## Résolution sur les changements climatiques

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,*

- RAPPELANT** la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ainsi que les objectifs et principes de cet instrument ;
- RÉAFFIRMANT** l'ensemble des éléments contenus dans la Déclaration de Brazzaville, adoptée en 2014 par l'Assemblée plénière de l'APF réunie à Ottawa ;
- PRÉOCCUPÉE** par les analyses des rapports du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et par les conséquences désastreuses d'une augmentation de la température de la planète au-delà de 2° C d'ici 2100 ;
- CONSIDÉRANT** que les populations des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique qui ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, comptent parmi celles qui sont le plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*

- RECOMMANDE** aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie de mettre tout en œuvre pour parvenir à un accord global et juridiquement contraignant lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) ;
- RECOMMANDE** de parvenir à un accord équilibré et ambitieux dans lequel toutes les parties contribuent à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- SOULIGNE** que cet accord doit respecter le principe de responsabilité commune et différenciée et les capacités respectives des Etats parties ;
- SOULIGNE** l'importance de mesurer, vérifier et rendre compte des émissions de gaz à effet de serre à échéance régulière afin de rendre effectif le futur accord ;

- ENCOURAGE** les Etats et gouvernements des pays industrialisés membres de la Francophonie à respecter les engagements financiers pris à Copenhague en 2009 pour la dotation du Fonds vert pour le climat et à accélérer les transferts de technologies en faveur des pays les plus vulnérables et à poursuivre les politiques salutaires de changement des modes de production ;
- RECOMMANDE** la mise en place des mécanismes simplifiés d'accès au Fonds vert pour le climat pour les Etats membres des bassins ou « poumons énergétiques » de la planète (Afrique, Amazonie, Indonésie) pour le verdissement de leurs économies ;
- RECOMMANDE** aux Etats et gouvernements et parlementaires membres de la Francophonie de sensibiliser leurs citoyens aux conséquences du changement climatique et d'encourager et valoriser les initiatives positives des acteurs publics, privés et de la société civile pour contribuer à l'agenda des solutions ;
- INVITE** les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à inclure des parlementaires dans les délégations nationales à la COP 21 ;
- SALUE** les actions menées par l'Institut francophone du Développement durable et l'invite à poursuivre son travail de sensibilisation et d'assistance aux pays francophones en vue d'un développement durable.